PACTE
INTERNATIONAL
RELATIF AUX
DROITS CIVILS
ET POLITIQUES

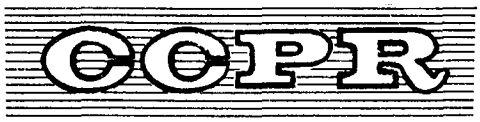

Distr.
GENERALE

CCPR/C/SR.263
3 avril 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Douzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 263ème SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 23 mars 1981, à 10 h 30

Président provisoire : M. PRIETO (Division des droits de l'homme)

Président : M. MAVROMMATIS

SOMMAIRE

Ouverture de la session par le représentant du Secrétaire général

Déclarations solennelles des membres du Comité nouvellement élus, conformément à l'article 38 du Pacte

Election du Président et d'autres membres du Bureau du Comité

Adoption de l'ordre du jour

Organisation des travaux et questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau A-3550, 866 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

81-55393

/...

Digitized by UNOG Library

La séance est ouverte à 11 h 5.

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL

1. Le PRESIDENT PROVISOIRE, parlant au nom du Secrétaire général, déclare ouverte la douzième session du Comité des droits de l'homme, qui coïncide avec le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 23 mars 1976. Il souhaite la bienvenue aux membres du Comité, en particulier aux quatre nouveaux membres, MM. Aguilar, Al Douri, Ermacora et Herdocia Ortega, et félicite les cinq membres qui ont été réélus pour un nouveau mandat.

2. Evoquant les faits nouveaux survenus depuis la onzième session, le Président provisoire dit que dans sa résolution 35/132, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du sérieux et de l'esprit constructif avec lesquels le Comité continue à s'acquitter de ses fonctions, pris note du fait que le Comité étudie la question de la suite à donner à son examen des rapports des Etats parties au Pacte, s'est félicitée des mesures déjà prises par le Secrétaire général pour améliorer la publicité concernant les travaux du Comité et a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour organiser des réunions du Comité dans des pays en développement et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session.

3. Tous les documents concernant l'examen du dernier rapport annuel du Comité (A/35/40) par l'Assemblée générale sont à la disposition des membres du Comité. Conformément à la demande que lui avait adressée le Comité à sa dernière session, le Secrétaire général a envoyé des notes verbales à la Guyane, au Liban, au Panama, à l'Uruguay et au Zaïre, dont les rapports initiaux attendus en 1977 et 1978 n'avaient par encore été présentés, ainsi qu'au Chili et à l'Iran qui s'étaient engagés à présenter de nouveaux rapports, dans lesquelles il les invitait à envoyer des représentants à la douzième session du Comité en vue d'examiner avec celui-ci la question de la soumission de leurs rapports, ainsi que de la manière dont le Comité pourrait les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Pacte.

4. S'agissant de la question de la publication des documents du Comité, la Division des droits de l'homme est en contact avec le Département de l'information afin d'explorer la possibilité de les faire publier à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies sur une base commerciale, dans l'espoir de diminuer les incidences financières qu'entraîne leur publication. Le Comité sera tenu informé de l'évolution de cette question.

5. Des exemplaires du projet de deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte visant à l'abolition de la peine de mort, qui a été proposé par certains Etats Membres et a fait l'objet de la décision 35/437 de l'Assemblée générale, seront mis à la disposition des membres du Comité. Les réponses au questionnaire sur la torture communiquées par les gouvernements des Etats parties au Pacte ont également été mises à la disposition des membres conformément à la résolution 35/178 de l'Assemblée générale.

6. Le Président provisoire est heureux d'informer le Comité qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé qu'à compter du 1er janvier 1981

/...

Digitized by UNOG Library

(Le Président provisoire)

les émoluments reçus par les membres du Comité en vertu de l'article 35 du Pacte seront portés à 5 000 dollars pour le Président et 3 000 dollars pour les autres membres du Comité.

7. S'agissant de l'état du Pacte et du Protocole facultatif, il convient de signaler que depuis la dernière session du Comité, la France a adhéré au Pacte, ce qui porte à 65 le nombre d'Etats parties à ce dernier; la Trinité-et-Tobago a adhéré au Protocole facultatif, portant à 25 le nombre des Etats parties à cet instrument; et le Sénégal a fait la déclaration prévue à l'article 41 du Pacte, portant le nombre de ces déclarations à 14.

8. Enfin, le Président provisoire est convaincu que le Comité prendra note avec satisfaction d'une lettre datée du 4 février adressée au Directeur de la Division des droits de l'homme par le Ministère suédois des affaires étrangères, dans laquelle il est déclaré que le Gouvernement suédois, en application d'une décision adoptée par le Parlement, a récemment promulgué une loi abrogeant, à partir du 1er janvier 1982, la loi relative au comportement anti-social que certains membres du Comité avaient jugée préoccupante lors de l'examen des rapports initial et supplémentaire présentés par la Suède en vertu de l'article 40 du Pacte. Cette décision témoigne une nouvelle fois de l'influence du Comité et du succès que rencontre sa politique de dialogue fructueux avec les Etats parties en faveur de la promotion des droits de l'homme.

DECLARATIONS SOLENNELLES DES MEMBRES DU COMITE NOUVELLEMENT ELUS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 38 DU PACTE

9. Sur l'invitation du PRESIDENT PROVISOIRE et conformément à l'article 38 du Pacte et à l'article 16 du règlement intérieur provisoire du Comité, MM. ERMACORA et HERDOCIA ORTEGA, membres du Comité nouvellement élus, s'engagent solennellement à s'acquitter de leurs fonctions en toute impartialité et en toute conscience.

ELECTION DU PRESIDENT ET D'AUTRES MEMBRES DU BUREAU DU COMITE

10. Le PRESIDENT PROVISOIRE déclare que, conformément au paragraphe 1 de l'article 39 du Pacte, et aux articles 17 et 18 du règlement intérieur provisoire, le Comité doit élire un Président, trois vice-présidents et un rapporteur pour une période de deux ans. Il considère que, conformément à l'article 58, le Comité est convenu de ne pas procéder aux élections au scrutin secret puisque le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants.

11. Il propose que le Comité entreprenne immédiatement des consultations officieuses.

12. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 11 h 20; elle est reprise à 11 h 50.

13. M. PRADO VALLEJO propose d'élire M. Mavrommatis au poste de Président.

/...

Digitized by UNOG Library

14. M. Mavrommatis est élu Président par acclamation.

15. M. Mavrommatis prend la Présidence.

16. Le PRESIDENT remercie les membres du Comité qui l'ont réélu et dit qu'il interprète sa réélection comme un mandat tendant à ce qu'il poursuive ses efforts afin de rehausser le prestige du Comité, en s'inspirant de la pratique passée. Il estime néanmoins que le Comité devra à un moment donné envisager d'adopter le principe de l'élection des membres du Bureau par roulement.

17. M. HERDOCIA ORTEGA propose d'élire M. Prado Vallejo au poste de Vice-Président.

18. Sir Vincent EVANS propose d'élire M. Tomuschat au poste de Vice-Président.

19. M. JANČA propose d'élire M. Graefrath au poste de Vice-Président.

20. MM. Graefrath, Prado Vallejo et Tomuschat sont élus Vice-Présidents par acclamation.

21. M. BOUZIRI propose d'élire M. Lallah au poste de Rapporteur.

22. M. Lallah est élu Rapporteur par acclamation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CCPR/C/15)

23. L'ordre du jour est adopté.

ORGANISATION DES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES

24. Le PRESIDENT propose que les membres du Bureau et le Président du Groupe de travail des communications se réunissent immédiatement pour élaborer un programme de travail qui sera présenté au Comité à sa prochaine séance. A ladite séance, le Comité abordera l'examen du rapport de la Barbade, et l'on compte également que M. Dieye fera part de ses vues sur la communication confidentielle sur laquelle il travaille.

25. M. OPSAHL croit comprendre que l'ordre du jour est souple et que les questions énumérées dans le document CCPR/C/15 sont données à titre indicatif et ne sont nullement limitatives. C'est dans cette optique qu'il a approuvé l'adoption de l'ordre du jour. La possibilité de consacrer une session extraordinaire aux communications mentionnée dans les annotations au titre du point 5 de l'ordre du jour dépendra des progrès réalisés par le Groupe de travail. S'agissant du point 6, M. Opsahl se demande si, au cas où la soumission des rapports attendus à la présente session serait différée, il ne serait pas possible d'inscrire à l'ordre du jour d'autres questions telles que celle des réunions avec des représentants des Etats parties qui n'ont pas encore présenté leur rapport. En ce qui concerne le point 7, M. Opsahl espère que le Bureau étudiera soigneusement la question de la suite donnée à l'examen des rapports des Etats parties et prendra les dispositions nécessaires pour le faire à la présente session.

/...

Digitized by UNOG Library

26. M. TARNOPOLSKY aimerait que les renseignements donnés par le représentant du Secrétaire général soient mis à la disposition des membres par écrit. Il estime également que le Secrétariat devrait s'occuper automatiquement de la détaxe s'appliquant aux frais d'hôtel des membres.

27. Le PRESIDENT dit qu'il demandera au Secrétariat de préparer les formulaires de détaxe destinés aux membres du Comité.

28. Sir Vincent EVANS dit qu'il serait utile, pour l'examen du point 7 de l'ordre du jour, de disposer dès que possible d'exemplaires de la Constitution de la Barbade.

29. Le PRESIDENT prie le Secrétariat de mettre ces exemplaires à la disposition des membres du Comité.

30. M. SADI demande des renseignements supplémentaires sur l'état de santé de M. Movchan et propose que le Comité lui adresse ses voeux de prompt rétablissement.

31. Le PRESIDENT dit, qu'après avoir pris des renseignements auprès de la Mission soviétique, le Secrétariat a appris que M. Movchan ne se trouvait pas à New York. Il propose que les membres du Comité se consultent sur la question de l'envoi d'un message.

32. M. TOMUSCHAT dit que la salle de conférences 8 est loin de répondre aux besoins du Comité, puisque le public n'y a pas accès. Il note également qu'aucune annonce de la présente séance n'a paru dans The New York Times.

33. Le PRESIDENT dit que The New York Times reçoit le Journal et choisit les annonces qu'il fait paraître dans ses colonnes. Il doute que l'on puisse disposer d'une autre salle de conférences, puisqu'il a déjà été passablement difficile d'obtenir la salle de conférences 8. Il demandera toutefois que l'on s'informe de la possibilité de disposer d'une autre salle de conférences.

34. M. SADI propose, pour assurer le déroulement aussi harmonieux que possible des travaux du Comité, que le Président ou d'autres membres du Bureau siègent avec les nouveaux membres afin de les aider à se mettre au courant de la phase actuelle des travaux.

35. Le PRESIDENT dit que tous les membres du Bureau sont prêts à aider les nouveaux membres; il lui semble toutefois que la pratique reste la meilleure forme d'enseignement.

36. M. ERMACORA estime que les nouveaux membres doivent être libres d'aborder les travaux du Comité selon leur propre optique, sans se fonder obligatoirement sur les méthodes et pratiques appliquées jusqu'à présent.

37. Le PRESIDENT dit que le Comité accueillera toujours favorablement de nouvelles idées et de nouvelles méthodes.

La séance est levée à 12 h 45.

Digitized by UNOG Library